



Communiqué de presse, 12 juin 2008

La politique suisse des droits humains mise de côté

Aujourd'hui à Genève a pris fin le premier examen de la Suisse par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Après avoir examiné le rapport sur la situation des droits humains présenté la Suisse, le Conseil a donné des recommandations pour son amélioration. L'association pour les droits humains en Suisse Humanrights.ch a analysé la prise de position finale de la Suisse.

Humanrights.ch salue le fait que la Suisse s'est pliée à la procédure de l'examen périodique universel, qu'elle a considéré les remarques d'autres membres du Conseil des droits de l'homme et qu'elle a accepté plusieurs recommandations concrètes. À cette occasion, l'examen a montré combien aborder sa propre situation des droits humains en dialogue avec d'autres Etats, et de façon auto-contraignante, peut être difficile, même pour un Etat de droit établi.

La prise de position peu engagée à propos de la création d'une institution nationale des droits humains est tout particulièrement décevante. Il est plus que temps que, dans la Suisse fédéraliste, soit renforcé, au niveau institutionnel, la mise en œuvre intégrale des engagements pris en matière des droits humains. Ainsi, la Suisse n'a pas le droit de se soustraire à une recommandation faite au sujet du travail de la police par une simple indication aux ordonnances de compétence cantonales. Avec de tels arguments, la Suisse met en jeu sa crédibilité dans la politique internationale des droits humains.

L'attitude du Conseil fédéral, qui conteste le droit à la plainte en matière de droits sociaux, est tout simplement anachronique. La pratique contemporaine des droits humains reconnaît depuis longtemps que tous les droits humains, y compris les droits sociaux, sont au moins partiellement justiciables. Le droit à l'aide dans les situations d'urgence est, par exemple, expressément reconnu dans le droit constitutionnel.

Dans un bilan à deux faces, il est réjouissant de constater que la Suisse est ouverte au dialogue avec le Conseil des droits de l'homme et qu'elle accepte certaines recommandations. Par contre, il est navrant de voir avec quel manque d'ambition la Suisse aborde ses faiblesses, pourtant reconnues. La politique des droits humains ne consiste pas seulement en l'accusation de violations sévères et notoires des droits humains à l'étranger. L'engagement soutenu pour la culture des droits humains à l'intérieur même du pays est tout aussi décisif. Pour Humanrights.ch, ce sont non seulement les recommandations acceptées par la Suisse mais aussi celles qui ont été rejetées, qui donneront la mesure nécessaire à l'évaluation de la politique suisse des droits humains.

Une analyse détaillée des recommandations faites à la Suisse acceptées et refusées par le Conseil fédéral se trouve sous :

http://humanrights.ch/home/fr/idart_5991-content.html?zur=79

Pour tout renseignement : Alex Sutter, Tel. 031 302 01 61